



Compte-rendu
Conseil d'administration
du vendredi 22 janvier 2021

Etaient présents :

- **Mesdames** Valérie Chesnel, Amale El Khaledi, Marie-Françoise Frouel, Agnès Laigre, Anne-Sophie Lemee, Véronique Louwagie, Brigitte Luypaert, Béatrice Metayer, Isabelle Moiteaux, Nathalie Ripaux.
- **Messieurs** Christian Baillif, Christophe De Balorre, Pierre Coupit, Maxime Guilmin, Alain Lange, Jérôme Larcheveque, Michel Le Glaunec, Jean-Claude Lenoir, Michel Lerat, Michel Leroyer, Frédéric Leveille, Thierry Liger, Mostefa Maachi, Jérôme Nury, Franck Poirier, Joaquim Pueyo, Eric Roulleaux, Anthony Savale, Vincent Segouin, Philippe Turcan.

Etaient excusés :

- **Mesdames** : Isabelle Thierry - Virginie Valtier –
- **Messieurs** : Michel Dumaine- Yves Goasdoue - Patrick Joubert – Marc Richard – Bernard Soul – Stéphane Terrier – Sébastien Thirouard – Patrick Rodhain

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 : Organisation de l'Association des Maires de l'Orne
- 2 : Formation des élus
- 3 : Présentation du compte de résultat prévisionnel 2020
- 4 : Cotisations 2021
- 5 : Budget Prévisionnel 2021
- 6 : Organisation assemblée générale 2021
- 7 : Activité juridique de l'AMO
- 8 : Question(s) diverse(s)

La séance est présidée par Monsieur Philippe Van-Hoorne, Président de l'Association.

1 – ORGANISATION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE L'ORNE

Monsieur Van-Hoorne présente les actions mises en place depuis le 1er octobre 2020 :

a. Personnels du Conseil départemental mis à disposition de l'AMO

Il présente les collaborateurs de l'AMO qui sont à disposition pour répondre aux questions au quotidien :

Nadine pour le secrétariat,
Stéphane pour les questions juridiques,
Michel pour le suivi financier et la mise en place des formations,
Martine qui m'accompagne au quotidien.

b. Communication

Tous les mois, une lettre d'information vous est adressée par courrier et vous pouvez la retrouver sur le site internet de l'AMO (o61.fr). Celle-ci a pour but de relayer les informations sur des thématiques diverses et variées comme les finances, le funéraire, la réglementation, l'urbanisme....

c. Les réseaux sociaux

Ils sont essentiels. C'est la raison pour laquelle un site facebook **AMO 61** a été créé ainsi qu'un site internet **o61.fr**. Vous y retrouvez toute l'actualité départementale, régionale et nationale.

d. Rendez-vous avec les Présidents des associations des maires normands :

Le Président Philippe Van-Hoorne doit rencontrer le 11 février prochain ses homologues normands pour une réunion de travail. Ce sera l'occasion de faire leur connaissance et de voir ce qui se fait dans les départements voisins. Le Président ne manquera pas de rendre compte de cette visite.

e. Rendez-vous avec le Président de l'Association des Maires de France :

Comme l'indiquait le Président dans la lettre mensuelle de décembre, un rendez-vous est en cours avec François Baroin. Il est souhaitable que l'AMO intensifie ses relations avec l'AMF.

f. Annuaire des maires et des présidents d'EPCI :

La nouvelle version de l'annuaire vous a été adressée tout début janvier. Ce document a été imprimé à 2 000 exemplaires,

La parole est donnée à l'assistance :

- La nouvelle version de l'annuaire est plus riche en photos d'élus, les manques s'expliquent par la non transmission des intéressés, les adjoints ne sont pas toujours cités.
- L'AMO est associée à plus de 80 commissions, les élus souhaiteraient être informés en amont de leur désignation.
- Dans l'annuaire des élus, la Communauté Urbaine d'Alençon ne figure pas en nombre d'habitants avec ses communes sarthoises.
- La lettre mensuelle est un bon support de communication et son contenu, d'un grand intérêt.
- Le conseil juridique de l'AMO est précieux et de bonne mesure.
- Le site AMO sur google n'est pas facile d'accès, il serait judicieux d'améliorer l'accès dans la mesure du possible.
- Dans l'avenir, il faut penser à enrichir la lettre mensuelle des questions réponses traitées par le service juridique.
- Des précisions ont été demandées sur la position et la procédure menée par l'AMO au sujet des élections du Conseil d'Administration du CDG61.

2 – LA FORMATION INDIVIDUELLE DES ELUS :

Il vous est proposé de mettre en place un partenariat avec la jeune société Le Tremplin - que certains d'entre vous connaissent déjà - qui développe une offre innovante de formations pour les élus locaux.

Contexte



L'association des maires de l'Orne (AMO) souhaite proposer des solutions aux élus de ses communes adhérentes en matière de formation et réfléchit à l'idée de diffuser l'offre de plateforme vidéos du Tremplin.

Notre plateforme vidéos offre en effet de nombreux avantages :

- Possibilité de se former n'importe où n'importe quand sur différents supports (téléphone, tablette, ordinateur) ;
- Possibilité de visionner plusieurs fois chaque vidéo et de s'appuyer sur une transcription écrite ;
- Découverte individuelle des différents aspects de la fonction d'élu ;
- Baisse importante du coût de formation pour chaque élu ;
- Amélioration du temps de formation en présentiel.

Loin de remplacer les temps de formation en présentiel en intra ou en inter, la formation en vidéos permet aux élus de **défricher des thématiques avant de les approfondir lors de sessions plus ponctuelles** et sur-mesure, permettant ainsi **d'améliorer l'efficacité d'apprentissage** des enjeux et des outils à leur disposition pour mener à bien leur mandat.

Enfin, dans le cadre d'un partenariat, les élus de l'Orne pourront bénéficier de sessions privilégiées de formation en distanciel avec plusieurs experts, en fonction des besoins émis par les instances de l'AMO.



Offre d'abonnement avec partenariat

Une plateforme accessible 24h/24 et 7jours/7 :

- Un abonnement pour accéder à une nouvelle formation mise en ligne chaque mois (25 heures de formation en 2021) ;
- Votes en ligne des abonnés pour choisir les prochaines formations que nous créeront ;
- Mise en place d'évaluations thématiques mi-2021 ;
- **1 seule heure de DIF prélevée sur le compte de l'élu ;**
- **Des visioconférences proposées aux maires de l'Orne sur des thématiques spécifiques.**

+ Délivrance de certificats de formation

Abonnement individuel
Conseiller / Adjoint /
Maire **80€ / an (-25%)**

DC avec le DIF-Élus
1 heure de DIF prélevée sur le compte de l'élu

Conseil municipal entier

Commune de moins
de 500 habitants **400€ / an (-20%)**

Entre 500 et
2 500 habitants **600€ / an (-20%)**

Entre 2 500 et
10 000 habitants **1 000€ / an (-20%)**

FINANCER SON ABONNEMENT AVEC SON DIF-ÉLUS COMMENT ÇA MARCHE



Le Droit Individuel à la Formation des Élus

- 20h de formation disponibles pour chaque élu, tous les ans, cumulables pendant votre mandat ;
- Prise en charge de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Étapes à suivre pour utiliser son DIF avec le Tremplin:

- Contactez-nous afin d'obtenir les réponses à vos éventuelles questions ;
- Remplissez un court formulaire d'information pour lancer votre dossier ;
- Transmettez-nous par courriel une photocopie de votre CNI ;
- Signez votre dossier avant de nous le renvoyer par courriel ;
- Votre accès illimité à la plateforme débutera deux mois après l'envoi du dossier à la CDC.

FAQ



Est-ce que toutes les heures DIF sont utilisées par l'abonnement aux 25h de formation par an ?

Non. L'abonnement à notre plateforme vidéos n'utilise que deux heures du compte DIF d'un élu, et même qu'une seule lorsque sa collectivité a mis en place un partenariat avec le Tremplin.

Est-ce que ces formations entrent dans le cadre des formations obligatoires des élus délégataires ?

Oui. Ces formations remplissent les critères de l'obligation de formation des élus titulaires de délégation la première année du mandat et des attestations de suivi sont délivrées sur demande des élus.

Est-ce que les élus abonnés sont obligés de suivre les formations en présentiel avec le Tremplin ?

Non. Les élus abonnés peuvent suivre toutes les formations en présentiel qui leur sont proposées, que ce soit des formations sur-mesure à la demande avec le Tremplin, ou des formations organisées par d'autres organismes.

Le Tremplin est-il un organisme agréé pour la formation des élus ?

Oui. Le Tremplin a obtenu l'agrément pour la formation des élus locaux au mois d'avril 2019 et peut intervenir sur tout le territoire national.

Les coordonnées de la Société Tremplin sont les suivantes : Antoine Fabry – 06 31 29 04 70
a.fabry@tremplindeselus.fr

Absence de questions

3 – PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL 2020 :

Compte de résultat prévisionnel 2020 de l'association AMO

Budget prévisionnel de l'association, à approuver par l'Assemblée Générale ou le Conseil d'Administration

Association des Maires de l'Orne

Exercice 2020

Date de début : 01/01/2020

31/12/2020

Chapitre	Comptes	PRODUITS	MONTANT EN EUROS (1)	Chapitre	Comptes	CHARGES	MONTANT EN EUROS (1)
12		Résultat de l'exercice N-1 (excédent)	9 737,53 €	12	129	Résultat de l'exercice N-1 (déficit)	
Assemblée Générale			240,00 €	Assemblée Générale			2 853,22 €
70	706	Repas (versements à tort)		60	604	Traiteur	2 300,00 €
	7088	Exposants			606	Fournitures	90,00 €
77	778	Repas AG payés à tort	240 €		604	Spectacle	
						Animateur table ronde	
						BJJ	
				61	613	Location salle Halle aux Toiles	
				62	620	Agence de sécurité	223,22 €
				67	678	Rembt repas AG payés à tort	240,00 €
70	7088	Congrès des Maires (transport)	0 €	Congrès des Maires			0,00 €
				62	624	Transport	
70	7088	Participation des élus	0 €	Formation des élus			1 400,00 €
				61	6185	Prestation de formation	1 400 €
				Achats			0,00 €
				60	6063	Fournitures/petits équipements	
				67	678	Dépenses imprévues	
				Services extérieurs			3 478,09 €
				61	616	Assurance	297,55 €
				62	623	Publicité, publication	1 620,00 €
					626	Frais postaux et de télécommunications	1 155,24 €
				65	658	Services bancaires : La Banque Postale (285,30€) La Caisse d'Epargne (120€)	405,30 €
Cotisations AMO			67 116 €	Cotisations AMF			48 213,88 €
75	756	EPCI prévu	11 307,32 €	65	6586	EPCI	9 845 €
		Communes prévu	52 230,52 €			Communes	37 859 €
76	765	Reversement AMF (7,5%)	3 577,81 €	67	678	Rembt cotisations communes payées à tort	509,88 €
Services extérieurs			94,43 €	Autres cotisations			65,00 €
76	768	Services bancaires (intérêts CE)	94,43 €	65	6586	ADIL	15 €
		Autres services	0 €			Autres cotisations (ANDAM)	50 €
Produits exceptionnels/Subventions			0,00 €	Autres charges externes			2 484,09 €
77	7715	Subvention d'équilibre AMO (déficit 2018) *		62	6226	Honoraires (conseil en communication: site internet, lettre mensuelle, etc...)	2 100 €
77	778	Produits exceptionnels (rembts repas AG payés à tort)			6227	Frais d'actes et de contentieux	384,09 €
74		subvention CUA pour AG		62	6256	Autres charges de personnel (dont frais de mission)	
TOTAL DES PRODUITS			77 187,61 €	TOTAL DES CHARGES			58 494,28 €

* au 31 décembre 2020, le solde prévisionnel de trésorerie est de 100 947,66 €

Résultat : 18 693,33 €

Absence de questions

4 – COTISATIONS 2021 :

Il a été proposé de maintenir le même tarif des cotisations 2021 qu'en 2020.

Pour 2020, le montant prévisionnel des cotisations s'élevait à 52.230,52 € pour les communes et à 11.307,32 € pour les EPCI.

Le tarif 2020 était le suivant :

Pour les communes :

- Jusqu'à 1.000 habitants : 107,47 €
- De 1.001 à 2.000 habitants : 214,94 €
- De 2.001 à 5.000 habitants : 322,41 €
- De 5.001 à 10.000 habitants : 429,88 €
- Au-dessus de 10.000 habitants : 752,29 €

Pour les EPCI :

- 0,0396 € par habitant

Pas d'oppositions au maintien du tarif des cotisations.

5 – PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2021

Budget prévisionnel 2021 de l'association AMO

Budget prévisionnel de l'association, approuvé par le Conseil d'Administration

Association des Maires de l'Orne

Exercice 2021

Date de début : 01/01/2021

31/12/2021

Chapitre	Comptes	PRODUITS	MONTANT EN EUROS (1)	Chapitre	Comptes	CHARGES	MONTANT EN EUROS (1)	
12	120	Résultat exercice n-1 (excédent)	18 500,00 €	12	129	Résultat de l'exercice N-1 (déficit)		
Assemblée Générale			0 €	Assemblée Générale			11 150,00 €	
70	706	Repas		60	604	Traiteur	8 000 €	
	7088	Exposants			606	Fournitures	300 €	
					604		Prestations techniques	2 000 €
							Animateur table ronde	850 €
							BU	0 €
					autres prestataires			
				61	613			
70	7088	Congrès des Maires (transport)	1 500 €	Congrès des Maires			1 500 €	
				62	624	Transport	1 500 €	
70	7088	Participation des élus	0 €	Formation des élus			5 000 €	
				61	6185	Prestation de formation	5 000 €	
				Achats			1 517 €	
				60	6063	Fournitures/petits équipements	1 000 €	
				67	678	Dépenses imprévues	517 €	
				Services extérieurs			5 940 €	
				61	616	Assurance	300 €	
					623	Publicité, publication	340 €	
				62	626	Frais postaux et de télécommunications	5 000,00 €	
				65	658	Services bancaires : La Banque Postale (300€) La Caisse d'Epargne	300 €	
Cotisations AMO			63 537 €	Cotisations AMF			49 950 €	
75	756	EPCI	11 307 €	65	6586	EPCI	13 450 €	
		Communes	52 230 €			Communes	36 500 €	
76	765	Reversement AMF (7,5%)						
Services extérieurs			80 €	Autres cotisations			60 €	
76	768	Services bancaires (intérêts)	80 €	65	6586	ADIL	15 €	
		Autres services	0 €			Autres cotisations (ANDAM)	45 €	
Dons/Subventions			0,00 €	Charges de personnel			8 500 €	
77	7715			62	6226	Honoraires (conseil en communication: site internet, lettre mensuelle, etc...)	8 500 €	
TOTAL DES PRODUITS			83 617,00 €	TOTAL DES CHARGES			83 617,00 €	

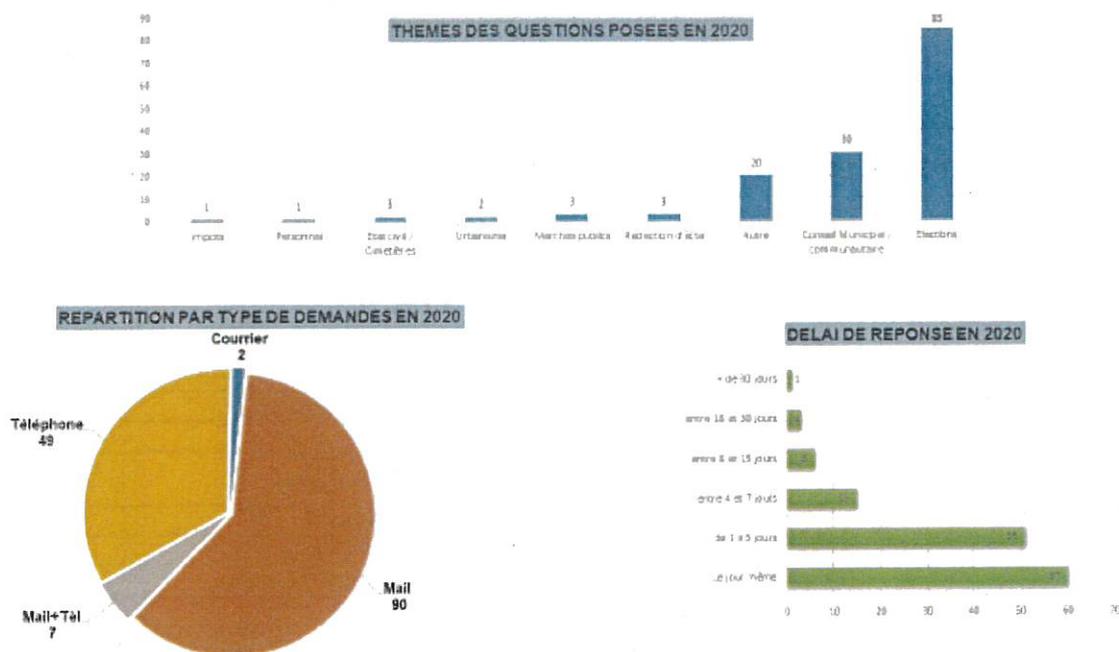
Absence de questions, le budget est adopté.

6 – ORGANISATION ASSEMBLEE GENERALE 2021

Il n'est pas possible aujourd'hui de pouvoir proposer une date pour notre assemblée générale de 2021. En effet, nous ne maîtrisons pas encore les échéances électorales, ni l'évolution de la crise sanitaire.

Absence de questions

7 – ACTIVITE JURIDIQUE DE L'AMO



Absence de questions. Un plébiscite est accordé aux services juridiques du CD61 mis à disposition de l'AMO,

Le Président Van-Hoorne renouvelle ses remerciements au Président de Balorre pour la mise à disposition des agents du CD61, ceux-ci sont d'un grand soutien pour l'Association.

8 – QUESTIONS DIVERSES

La Crise Sanitaire

- Le Président Van-Hoorne informe l'assistance que la Chambre de Commerce et de l'Artisanat a rendez-vous la semaine prochaine avec Madame la Préfète pour évoquer l'ouverture de restaurants le midi réservés exclusivement aux salariés du BTP. Le Président de Balorre confirme que Mme le Préfet coordonne l'action, M. Pueyo s'interroge du fonctionnement du restaurant administratif d'Alençon.
- Le Président Van-Hoorne informe que certains départements ont mis en place une convention avec les entreprises du BTP et les restaurants et qu'il est important d'y réfléchir pour notre département.
- Mme la députée Louwagie rappelle qu'elle avait obtenu l'ouverture de 2 restaurants routiers sur le Département avec la mise en place des gestes barrières et souhaite demander à Madame la Préfète de nouvelles ouvertures. M De Balorre confirme qu'il faut mettre en avant les restaurants proches des chantiers. M. Pueyo cautionne une expérimentation.
- M. Lenoir Sénateur Honoraire informe l'assistance de la réception d'un courrier demandant, aux Présidents d'EPCI, d'émettre un avis sur l'ouverture de l'ensemble des commerces le dimanche. M. Lenoir confirme y être opposé dans la mesure où on banalise le repos dominical et considère que les grandes surfaces commerciales n'ont pas été perdantes jusqu' à présent.
- M. Van-Hoorne a évoqué l'organisation des vaccinations sur le Département, M de Balorre a confirmé un problème de l'offre et de la demande pour les vaccins, deux centres de vaccination pour les personnels de santé ont fermé sur le Département.

Dans l'Orne, il ne sera pas assuré de nouveaux rendez-vous avant le 15 février 2021, la deuxième vaccination sera assurée, nous sommes dans l'attente d'une production industrielle plus intense, l'Orne reste doté de sept centres de vaccination.

Urbanisme

- Plusieurs maires ont évoqué le refus des permis de construire du fait de l'absence de débit des bornes incendie (en rapport avec le SDIS61). Le service juridique partenaire de l'AMO établira une note à ce sujet pour informer tous les élus du territoire.

Le Plan de relance suite à la Covid

- Mme Chesnel, Maire de St Martin l'Aiguillon, s'interroge des modalités de ce plan de relance, Mme la députée Louwagie évoque que l'enveloppe de 100 Milliards d'euros a été engagée avec beaucoup de rapidité, le Président de Balorre confirme qu'il s'agit de dossiers à multi-entrées avec un fléchage DETR. Les dossiers doivent être déposés pour 15 février 2021. Il est conseillé de se rapprocher des services préfectoraux. Il évoque également les appels à projets ministériels.

Aucune autre question n'est posée, le Président Van-Hoorne lève la séance.

Le Président
Ph. Van Hoorne



Le secrétaire
M. Lerat

